

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Elus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 15

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 13 Février 2024**

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH M. Jean-Luc GWISS  
Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG  
Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN  
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés : - Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK  
- M. Alain KEITH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ  
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH  
- M. Joseph AMMANN avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

## **6. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE SAINT-MAURICE.**

Rapporteur : Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER.

L'ancien Foyer Saint-Maurice a été restauré et est devenu l'Espace Saint-Maurice.

Le bâtiment est ouvert à la mise à disposition selon les tarifs fixés dans la grille annexée à la présente.

En parallèle des mises à disposition des locaux, une facturation des charges de gaz et d'électricité sera réalisée par la commune.

Les consommations de gaz et d'électricité seront établies d'après le relevé des compteurs lors des états des lieux d'entrée et de sortie.

Les consommations relevées seront facturées aux tarifs auxquels la commune est assujettie.

Il est demandé au Conseil municipal de valider les grilles tarifaires de mise à disposition des salles communales ainsi que les modalités de facturation des charges d'électricité et de gaz.

*Le Conseil municipal*  
*Après en avoir délibéré,*

➤ **VALIDE** la grille tarifaire de mise à disposition des salles communales.

➤ **VALIDE** les modalités de facturation des charges d'électricité et de gaz à l'occasion des mises à dispositions des salles communales.

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.*

Pour extrait conforme

Le Président, Francis  
WOLF, maire.



Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise  
MUNCHENBACH-KELLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire

